

SERMON POUR LE ONZIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE
ET POUR L'ANNIVERSAIRE DU COURONNEMENT DU TRÈS-PIEUX
SOUVERAIN EMPEREUR NICOLAS PAVLOVITCH

Prononcé le 22 août 1837.

«Ne fallait-il pas que, toi aussi, tu eusses pitié de ton compagnon. comme j'ai eu pitié de toi ?
(Mt 18,33)

L'Évangile de ce jour me désigne pour sujet de cette instruction le pardon des offenses. Ce sujet ne sera point hors de propos lion plus au milieu de la solennité que nous célébrons en l'honneur de notre très-pieux Monarque et Empereur couronné et sacré par Dieu. La parole sainte rencontre ainsi fort à propos un exemple digne d'elle, et nos réflexions édifiantes seront allégées par les réminiscences agréables de notre amour de sujets fidèles.

Combien d'hommes, dans l'immense étendue des États de notre Très-Pieux Empereur, ont été, devant sa justice, chargés de dettes quelquefois même très lourdes, et qui peuvent se reconnaître à ce trait de l'Évangile : *Le maître, ayant eu pitié de ce serviteur, lui pardonna et lui remit sa dette !* A combien, par conséquent, il peut enseigner, par le puissant exemple de sa propre miséricorde, la compassion envers ceux qui les ont offensés: *Ne faut-il pas que, toi aussi, tu aies pitié de ton compagnon, comme j'ai eu pitié de toi ?*

Est-il possible de ne pas rappeler maintenant que le fils aîné de notre très-pieux Souverain, entrant avec l'âge dans l'héritage immédiat des vertus paternelles, a donné une des premières preuves de sa clémence héréditaire dans la compassion qu'il a montrée pour le sort des débiteurs de la justice, et dans l'intercession dont il les a couverts devant son auguste Père, autant que le permettait la miséricorde sans offenser cette justice, – et que la clémence du Tzar a répondu avec joie à la clémence du Fils du Tzar ?

Revenons donc à l'Évangile, et puissions-y un motif et un moyen de faire passer et dans nos maisons et dans nos cœurs, – une vertu qui brille à nos yeux, sur le trône, avec tant d'éclat.

Pour nous engager à pardonner en même temps qu'il nous enseigne le pardon des offenses, le divin Maître nous présente son enseignement dans une parabole frappante.

Un roi demande compte à ses sujets d'une immense quantité de richesses qui lui appartiennent, et qu'il a remises entre leurs mains. On lui en amène un qui lui doit dix mille talents, c'est-à-dire une somme qu'un sujet n'est pas capable d'acquitter, et, d'après les lois du royaume, il doit être vendu avec sa femme et ses enfants. Le malheureux, ne sachant que devenir, implore un délai; mais le roi, touché de compassion, lui fait remise entière de sa dette.

Quel magnifique exemple de générosité ! Le débiteur n'a aucun moyen de se justifier; la loi le condamne; le roi a toute puissance de faire exécuter le jugement; le condamné ne songe pas même qu'il soit possible de demander que sa dette lui soit remise, et n'ose implorer qu'un délai, et soudain sa dette lui est remise. Cela est si beau que si le Seigneur, abrégeant tout discours, avait dit, comme un jour dans une autre parabole : *Va, et fais de même* (Luc 10,57), un cœur qui n'aurait pas été de pierre aurait répondu à l'instant : *J'irai, et je ferai.*

Mais le Seigneur ne veut pas s'en tenir là. Après avoir montré combien est belle la bienfaisance, il prévoit que tous ne se laisseront pas gagner par cette beauté, et il juge nécessaire de faire ressortir l'horreur du contraste. La parabole continue,

Le débiteur libéré rencontre un de ses compagnons sujets du même roi, qui lui doit quelque chose. La dette est insignifiante : il s'agit de cent deniers. Cependant le créancier qui a obtenu grâce, traite son débiteur plus sévèrement qu'il n'a été traité par le roi son créancier, *et le saisissant, il l'étouffait.* Il entend la même prière qu'il a faite lui-même au roi : *Aie patience envers moi, et je te rendrai tout;* mais il ne se souvient pas du passé, il n'est pas touché du présent, et il jette son débiteur en prison.

Quelle dureté intempestive ! Il a lui-même obtenu grâce, et il ne veut pas faire grâce. Il a lui-même demandé un délai pour une dette qu'il était incapable d'acquitter, et il ne veut pas accorder de délai pour une dette qui peut être acquittée. Si la première partie de la parabole fait au pardon un appel irrésistible, cette seconde partie écarte plus irrésistiblement encore la pensée même de l'inflexibilité.

La troisième partie de la parabole montre les conséquences de la dureté du gracié qui ne veut pas faire grâce. Le roi apprend sa conduite; il retire son généreux pardon, et il livre son débiteur aux bourreaux *jusqu'à ce qu'il ait payé toute sa dette* – qui ne peut pas s'acquitter.

Il est impossible de ne pas sentir toute la force de cette parabole. Nous n'avons qu'à en rechercher la véritable application.

Ce que signifie le personnage allégorique du roi créancier, le Seigneur lui-même nous l'a expliqué, dans la conclusion de la parabole : *Ainsi mon Père céleste fera envers vous*. Ainsi donc, le roi créancier, c'est le Père céleste. Par là se trouve déterminée la signification de toutes les parties de la parabole.

Que nous a donc prêté le Père céleste ? – Oh ! beaucoup ! Beaucoup plus de dix mille talents ! Il nous a donné l'être et la vie, le corps et l'âme, l'esprit, le cœur et tous les sentiments; il nous a donné la terre sous nos pieds, la voûte magnifique du ciel au-dessus de nos têtes; il a donné le soleil à nos regards et à notre vie, l'air à notre respiration; il a mis en notre pouvoir les animaux et toutes les productions si diverses de la terre pour la satisfaction de nos besoins et de nos plaisirs, pour que nous en tirions notre nourriture, notre habillement et les matériaux de nos demeures; il a tout livré au développement de notre industrie pour que nous pussions produire nous-mêmes tout ce qui peut nous être utile et agréable. Quelqu'un dira-t-il à cela que c'est de l'orgueil à nous de croire que tout soit fait pour nous, la terre, le soleil et le ciel ? Je lui répondrai : Si cette pensée vous rend orgueilleux, je vous conseille de mettre de côté votre orgueil, de ne songer qu'avec humilité et reconnaissance aux bienfaits de Dieu, et de ne pas croire que la vérité, par cela seul que l'orgueil en abuse, cesse d'être la vérité. Direz-vous encore que vous ne jouissez pas seul de la terre, du soleil et de la voûte du ciel, que cette jouissance n'est pas accordée à tous les hommes seulement, mais encore à l'innombrable multitude des créatures de Dieu ? Je vous répondrai : Que vous importe ! Les richesses divines sont d'autant plus merveilleuses, d'autant plus infinies que des êtres innombrables en jouissent sans gêner en rien, votre propre jouissance, que vous en jouissez bien comme si elles n'appartenaient qu'à vous seul, comme si elles n'étaient destinées qu'à la satisfaction de vos seuls besoins. Trouvez le moyen de vous passer de la terre, du soleil et du ciel, et alors vous pouvez dire que vous ne devez rien à Dieu; mais si vous ne pouvez pas faire cela, il vous faut bien avouer que chaque rayon de soleil qui vous éclaire et vous réchauffe, chaque molécule d'air que vous aspirez, sont de nouveaux emprunts que vous tirez des trésors de Dieu, - emprunts sans interruption, que chaque instant voit se répéter, et, par conséquent, toujours impossibles à restituer. Mais n'empruntons-nous au Créateur que des seuls trésors de sa création ? Avec quelle largesse le généreux dispensateur de tous les biens nous donne encore des trésors de sa providence ! C'est lui qui veille, avec une sollicitude de tous les instants, à la conservation de nos forces et de nos facultés; lui qui nous prête aide et concours dans tout bien, secours et assistance pour l'arrangement et la prospérité de notre vie; lui qui nous donne des parents bons et aimants, des éducateurs sages, un souverain juste et clément, la sécurité dans notre vie extérieure, le succès dans nos entreprises; lui qui prépare tout invisiblement pour nous préserver des maux qui nous menacent, lorsque visiblement *le salut de l'homme est vain* (Ps 59,14) ! Que dire des prêts plus importants encore, encore plus inestimables que Dieu nous fait des trésors de sa grâce ? A nous pécheurs ensevelis dans les ténèbres, et qui avons déjà péri, Dieu a donné la lumière de la foi, l'espérance du salut; par la mort de son Fils unique, il a payé notre rachat de la mort éternelle à laquelle nous nous étions voués par le péché; pour gage, pour prémices et pour viatique de la vie éternelle et bienheureuse, il nous a donné son saint Esprit, le baptême de la régénération, la nourriture incorruptible du corps et du sang de Jésus Christ. Oh ! Si nous n'étions du moins les débiteurs éternellement insolubles de Dieu que parce que les bienfaits qu'il répand sur nous sont innombrables et continuels !

Mais ce n'est pas encore tout. Nous avons envers Dieu encore d'autres dettes qui nous surchargent outre mesure et nous humilient profondément, – dettes qui proviennent et s'accroissent, et de ce que nous abusons de ce qui nous est prêté, et de ce que nous ne rendons pas tout ce que nous pourrions rendre à notre grand Créancier, où, à son ordre, à nos compagnons. Rendons-nous toujours fidèlement à Dieu la gloire, la reconnaissance, la prière; à notre prochain, l'amour; à ceux qui souffrent, la compassion; aux pauvres, les secours en notre pouvoir ? Mettons-nous toute notre sollicitude à faire fructifier les talents qui nous sont confiés, – en employant toujours notre temps à des occupations utiles, ou, tout au moins, innocentes; en appliquant toujours notre raison à la vérité, en mettant tout notre cœur à nous porter au bien, en faisant tous nos efforts pour que tous nos sentiments soient pénétrés de modération, de retenue et d'innocence ? Pouvons-nous nous flatter que, sous tous ces rapports, nous acquittons nos dettes ? *A vous, Seigneur, la justice, et à nous la confusion du visage* (Dan 9,7) !

Après cela, mes frères, tournons nos regards ramenés je pense, à la modestie, vers ce que la parabole du Seigneur apprécie à la valeur minime de *cent deniers*, vers les dettes de notre prochain envers nous, vers ses offenses contre nous, les injustices ou les affronts que nous avons eu à supporter de sa part. Que toutes les dettes de ce genre paraissent petites et insignifiantes,

quand nous considérons les nôtres envers le Tout-Puissant ! Quelqu'un a-t-il, par mégarde, touché à notre honneur : nous pouvons n'en faire aucun cas si nous songeons avec autant de sollicitude que nous le devons, combien souvent nous ne rendons pas au Dieu grand et clément l'honneur et la gloire qui lui sont dus. Quelqu'un est-il injuste envers nous ? Nous n'aurons aucune peine à supporter et à pardonner cette injustice, si nous nous rappelons que Dieu en a bien souvent supporté de notre part de bien plus grandes. Celui qui n'oublie pas que ce n'est que grâce à une miséricorde infinie qu'il n'a pas été précipité dans les ténèbres éternelles, celui-là s'oubliera difficilement au point de jeter sans nécessité son prochain dans les fers ou dans les cachots, pour une atteinte portée à sa cupidité ou à son amour-propre.

Mais si, à notre honte, chrétiens, nous nous oublions; s'il nous arrivait de ne pas pardonner, nous à qui il a été tant pardonné, de ne pas faire grâce, nous qui avons reçu grâce si souvent, hâtons-nous de nous rappeler que le Roi céleste nous voit; qu'un compagnon très-voisin de nous, auquel nous ne saurions nous cacher, notre conscience, proteste et protestera contre nous devant lui; que le jour viendra enfin où le Dieu patient *ouvrira les voies à sa Colère* (Ps 77,50), c'est-à-dire à sa justice; que les reproches du Juge céleste, que nous entendons à temps, et dont nous pouvons nous faire encore un instrument de réforme et de salut, transperceront alors irrémédiablement notre âme comme une arme de condamnation et de châtement : *Ne fallait-il pas que; toi aussi, tu eusses pitié de ton compagnon, comme j'ai eu pitié de toi ?*

Comme conclusion de cette instruction, il nous faut entendre toute la conclusion de la parabole du Seigneur : *Ainsi mon Père céleste fera envers vous, si chacun de vous ne pardonne à son frère, du fond du cœur, les offenses qu'il en aura reçues. Du fond du cœur* : Dans ces paroles se trouve contenu l'esprit de l'enseignement du pardon, avec la solution de tous les doutes qui se pourraient présenter. Pardonnez de cœur, et non pas à l'extérieur seulement et en apparence. Pardonnez de cœur; et tout est fait, quand même on exigerait de vous, plus tard, des actes extérieurs qui sembleraient annoncer plutôt la poursuite que le pardon. Le débiteur qui n'est pas pauvre, mais qui cherche à tromper, on peut l'enfermer dans un cachot, en esprit de compassion, comme si on le mettait à l'hôpital pour le guérir de la lèpre de la fourberie. Le roi ni le juge ne violent le précepte du pardon, lorsqu'ils prononcent la condamnation du coupable, non pour tirer vengeance de lui, mais pour le corriger et pour mettre les innocents à l'abri de ses atteintes. Ainsi une bonne mère pleure en prenant la verge pour châtier un fils opiniâtre dans le vice : il est certain qu'alors elle ne se venge pas de lui, mais qu'elle l'aime raisonnablement. Pardonnez au coupable du fond du cœur, avec amour, et cependant, si vous le pouvez et si c'est votre devoir, redressez-le avec prudence et aussi avec amour. Amen.